



Edito

Pour une société plus inclusive

La Ressource Handicap Formation incarne l'une des orientations posées par le plan stratégique de l'Agefiph qui vise à :

- mieux prendre en compte le handicap dans les parcours de formation,
- agir pour favoriser un droit commun plus inclusif dans le domaine de la formation et de l'alternance.

La RHF ne se résume pas à une offre de service de l'Agefiph, mais elle constitue une démarche partenariale pour favoriser sur les territoires :

- le développement de compétences croisées propres à identifier les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, et ainsi à permettre la co-construction de réponses adaptées en situation formative,
- l'accessibilité des formations (conformité avec la Loi).

A ce titre sont parties prenantes : le Conseil Régional, la Direccte, Pôle Emploi, le FIPHFP, l'ARS, le rectorat, l'Ardir, l'AROFESSEP, la FFP et l'Agefiph

La RHF a donc été pensée comme un levier de coopération au profit de l'intégration des personnes en situation de handicap dans les parcours de formation. Les sessions de sensibilisation et de professionnalisation qui sont proposées aux professionnels de la formation, la charte de progrès qui va bientôt être à disposition des OF et CFA, les ateliers qui seront présentés prochainement, notamment sur le futur référentiel qualité Qualiopi..., vont tous dans ce sens, et visent une société plus inclusive.

Ivan Talpaert

Délégué Régional AGEFIPH Hauts-de-France



Retrouvez toutes nos newsletters et brèves sur le site de la Ressource Handicap Formation Hauts-de-France : [newsletters, brèves et enquêtes](#)



Qualiopi en quelques mots

Le ministère du Travail a défini « Qualiopi » comme la nouvelle marque de certification « qualité » des prestataires de formation.

À compter du 1er janvier 2022, la certification Qualiopi est nécessaire pour tout formateur indépendant, organisme de formation ou centre de formation d'apprentis qui souhaite accéder aux fonds publics et mutualisés. Pour obtenir la marque « Qualiopi », il convient de formuler une demande auprès d'un organisme certificateur autorisé par le Cofrac. Le postulant devra alors se soumettre à un premier audit. 18 mois plus tard se déroulera un audit de surveillance. Enfin, un audit de renouvellement aura lieu au bout de 3 ans.

Le référentiel national qualité est organisé autour de 7 critères qualité, composés de 32 indicateurs dont un au moins par critère est en lien direct avec l'accessibilité ou la compensation du handicap.



Sessions de sensibilisation au handicap

Déjà 4 sessions de sensibilisation au handicap se sont déroulées en distanciel. Nous avons eu le plaisir de constater que ces sessions répondent en grande partie à vos attentes.

Voici les dates pour septembre / octobre :

- **8 et 11 septembre**
- **15 et 18 septembre**
- **22 et 25 septembre**
- **29 septembre et 2 octobre**
- **6 et 9 octobre**
- **13 et 16 octobre**

Pour mémoire, les sessions de sensibilisation au handicap se déroulent en trois temps : généralement le mardi matin de 9h45 à 12h15 et le vendredi matin de 9h45 à 12h15 en « classe virtuelle ». Entre les deux, les participants prennent connaissance d'une partie asynchrone d'environ 30 mn, disponible sous forme d'une vidéo.

Pour vous inscrire : [calendrier et inscriptions](#)

Sessions de professionnalisation

Elles sont destinées aux **actuels ou futurs référents handicap** des Organismes de Formation et des Centres de Formation d'Apprentis. Elles se dérouleront sur une journée, en distanciel, de 9h45 à 16h30 avec une pause méridienne de 12h15 à 14h. Ces sessions ont pour objectif de découvrir ou approfondir les missions du référent Handicap. Il est fortement **recommandé d'avoir suivi la session de sensibilisation au handicap** pour suivre celle-ci.

La première date qui vous est proposée est :

- **21 octobre 2020**

D'autres dates seront précisées courant octobre, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Pour vous inscrire : [calendrier et inscriptions](#)

NB : nous communiquons les dates des sessions de septembre et octobre en espérant une évolution favorable des conditions sanitaires qui nous permettrait de présenter la suite de la programmation en format présentiel. En fonction, les dates des sessions de novembre et décembre seront transmises courant octobre.

Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de nous prévenir en amont si vous ne pouvez pas suivre une session. En effet, le nombre de places étant limité, cela permettra à d'autres personnes de participer.

Retrouvez ce calendrier et les modalités d'inscription sur le site internet [rhf-hdf.fr](#)

Pour vous inscrire : [calendrier et inscriptions](#)

Atelier : charte de progrès

Une charte de progrès sera proposée avant la fin de l'année. Elle aura pour vocation de vous accompagner au développement d'une politique d'accueil des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, des rencontres professionnelles, sous forme d'**ateliers -9h45/12h15- à destination des référents handicap et des membres des équipes managériales** seront programmées autour de ce sujet avec pour objectif de prendre en compte vos attentes et propositions d'évolution dans l'écriture du document et la mise en œuvre de la démarche.

La première date qui vous est proposée est :

- **le 23 septembre 2020**

Pour vous inscrire : [calendrier et inscriptions](#)

Le saviez-vous ?

En 2019, l'Agefiph a aidé **2401 personnes** en situation de handicap en contrat d'apprentissage, dont 28% de femmes et 1648 en contrat de professionnalisation dont 53% de femmes. Source : [Agefiph](#)

Et **jusqu'au 30 septembre 2020** : l'état de santé d'un stagiaire TH l'empêche de se rendre sur son lieu de formation ? L'Agefiph peut participer **au financement des dépenses d'équipement nécessaires à la poursuite de sa formation à distance** (ex : ordinateur, imprimante....).



Pour aller loin...

Synthèse vocale, correcteur d'orthographe, prédicteurs de mots... ont fait l'objet d'une étude scientifique québécoise publiée dans le numéro 28 de « Formation et Profession » (page 82).

44 étudiants en situation de handicap, présentant des troubles de l'apprentissage, des déficiences d'attention... ont accepté de jouer les "cobayes". En synthèse, les résultats montrent que ces outils sont très bénéfiques pour l'apprentissage. Sous réserve, entre autres, d'une formation et d'un suivi lors de l'utilisation par un personnel maîtrisant le ou les outils et pouvant conseiller efficacement le bénéficiaire. Des aides techniques peuvent donc compenser efficacement certains troubles de lecture ou d'écriture. Elles permettent de réduire le temps dédié à ces deux activités. D'autres gains notables sont mis en avant : augmentation du niveau de concentration des utilisateurs, amélioration de la confiance en soi, meilleure compréhension, accélération la prise de notes... et in fine, meilleurs résultats aux examens ou évaluations.

Pour plus d'informations : [Philon, R., Mihalache, I. et Dallaire, S. \(2020\). L'appropriation des aides technologiques par les étudiants en situation de handicap : quel type de formation offrir ? Formation et Profession, 28\(1\), 81-93.](#)
